

# Règlement de la France en Courant

## 1 - Organisation



Le Comité d'Organisation de la France en Courant et le Syndicat de la Boulangerie de l'Eure, Maison de la Boulangerie Pâtisserie Artisanale de l'Eure 42 rue Joséphine 27000 Evreux organisent la France en Courant en collaboration avec la Confédération Nationale de la Boulangerie Pâtisserie Française et avec le soutien de la F.F.A. (Fédération Française d'Athlétisme).

## 2 - Date



La date de l'épreuve est fixée en annexe. La course débute par un prologue qui précède la première étape.

## 3 - Inscription



L'épreuve est ouverte aux coureurs âgés de plus de 18 ans, licenciés ou non.

Chaque équipe est composée de 8 relayeurs (dont au moins 1 femme et 1 homme), de 1 à 3 chauffeurs conseillés et éventuellement de 2 remplaçants.

Les remplaçants doivent figurer sur la liste d'inscriptions de l'équipe avant le départ.

Ces remplaçants sont uniquement prévus pour remplacer les coureurs qui ne peuvent pas rester 15 jours. Leurs dates de course doivent être indiquées d'inscription, ainsi que le nom du coureur remplacé.

Les inscriptions s'effectuent par équipe: de club, départementale, régionale, nationale, corporative...

Chaque équipe, lors de l'inscription doit remplir le formulaire d'inscription.

Les inscriptions sont ouvertes du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juin. Pour une question de sécurité et d'organisation, le nombre d'équipes est limité à 15.

Les premières inscrites sont prioritaires. Les équipes étrangères ne sont acceptées que si elles ont un manager figurant sur la liste établie par la F.F.A. (prévoir un interprète).

Une participation financière est demandée (montant en annexe).

Elle est à verser lors de l'inscription après validation au secrétariat de la France en Courant, accompagnée du formulaire d'inscription.

Les participants s'engagent à respecter le règlement dont ils prendront connaissance avant leur inscription.

La signature du bulletin d'engagement implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

En cas d'impossibilité de prendre le départ, les coureurs devront aviser les organisateurs qui apprécieront les raisons et se prononceront sur un éventuel remboursement de tout ou partie des frais d'engagement.

Un coureur peut s'inscrire individuellement: il doit régler une participation fixée en annexe et le directeur de course l'affectera à une équipe.

#### 4 - Justificatif Médical

Pour participer à la course, il faudra obligatoirement remplir l'une des conditions suivantes:

- Être titulaire d'une licence sportive de la F.F.A. (Fédération Française d'Athlétisme)
- Le P.P.S. (Pass Prévention Santé) datant de moins de 1an qui devrait être disponible à partir de janvier 2026

#### 5 - Parcours

Un document présentant le parcours ainsi que les informations techniques et administratives sera remis à chaque équipe, le jour du départ de la France en Courant.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier cet itinéraire, si des circonstances indépendantes de leur volonté les y contraignent.

L'itinéraire est balisé par un fléchage temporaire amovible.

L'itinéraire au format GPX sera communiqué via le site internet [lafranceencourant.org/carte](http://lafranceencourant.org/carte) ; seul le fléchage mis en place sera valable.

## 6 - Sécurité sur le parcours

Le code de la route en vigueur doit être respecté par les coureurs et les véhicules de chaque équipe. Les coureurs ne sont pas prioritaires sur la route, chaque équipe assure sa sécurité.

En action de course, le véhicule accompagnateur doit actionner de façon permanente le gyrophare (de jour comme de nuit) ainsi que les warnings du véhicule.

Les accompagnants doivent veiller en permanence à la sécurité du coureur en action de course.

L'arrêt du véhicule doit se faire avec le maximum de sécurité.

A chaque arrivée et en cas de nécessité sur le parcours, des bénévoles assureront la sécurité au moyen de panneau K10.

## 7 - Course

1. Le coureur doit se présenter sur la ligne de départ 5 minutes avant l'heure prévue. Le premier départ est fixé chaque jours mais correspond généralement à 3h du matin.
2. Chaque coureur est dans l'obligation de porter:
  - Le maillot de son équipe
  - Le dossard qui lui sera remis par l'organisation
  - Le brassard fluorescent qui sert de relais
  - Un gilet fluorescent et une frontale la nuit
3. Chaque équipe est libre d'organiser sa course à l'allure qu'elle désire (il n'y a ni vitesse ni temps limite d'imposés).
4. Il est précisé que si un coureur est indisponible (blessé, malade...) la même distance doit être parcourue. Il est toutefois entendu que chaque inscrit prend la responsabilité de sa propre résistance sur toute la durée du relais.
5. Chaque relais ne devra pas être inférieur à 1000 m. Aucun coureur ne peut parcourir plus de 40km par jour.
6. Le passage des relais sera organisé par l'équipe elle-même. Un même coureur pourra effectuer plusieurs relais au cours de l'étape.

7. Le dernier kilomètre avant l'arrivée de l'étape doit être effectué si possible par 4 coureurs de l'équipe en tenue (maillots, shorts de l'équipe...). Le temps chronométré de l'étape sera pris sur l'arrivée du 1<sup>er</sup> coureur de l'équipe.
8. Lors de la proclamation des résultats, vin d'honneur, remise de prix chaque équipe doit être représentée par 4 coureurs dont si possible le capitaine en tenue (maillots, shorts de l'équipe...).

## 8 - Renonciation au classement

Si une équipe renonce à participer au classement et souhaite continuer à courir une partie des étapes, elle devra en demander l'autorisation au Directeur de course. Celui-ci fixera les conditions de participation aux étapes de cette équipe.

## 9 - Contrôle de la course

L'organisation se réserve le droit de permuter les chauffeurs (sous réserve que ceux-ci restent couverts par l'assurance du véhicule) qui seront chargés de vérifier le respect du présent règlement, contrôle de la course (passage du relais, port du dossard...) et prévoir une place dans votre véhicule pour celui-ci.

- Une pénalité de 5 minutes est appliquée à l'équipe qui ne se présente pas à l'heure au départ.
- Une pénalité de 5 minutes est appliquée au coureur qui n'a pas son dossard.
- Une pénalité de 5 minutes est appliquée au coureur qui n'a pas son maillot.
- Une pénalité de 5 minutes est appliquée au coureur qui n'a pas son brassard fluorescent.
- Une pénalité de 15 minutes est appliquée à l'équipe par Km entamé hors circuit non corrigé.
- Une pénalité de 30 minutes est appliquée à l'équipe qui ne rédige pas correctement les feuilles de route.
- Une pénalité de 15 minutes est appliquée à l'équipe pour toute aide à la course (vélos-entraîneur, coupe vent...).

Le Directeur de course, le Juge arbitre chronométreur et son adjoint sont chargés de l'application de ces pénalités.

Toute réclamation durant l'épreuve sportive devra être présentée au Directeur de course et au Juge.

## 10 - Classement

A l'issue de chaque étape, deux classements sont établis (classement de l'étape et classement général) en fonction des temps exprimés en heures, minutes et secondes réalisées, seules les équipes ayant parcouru la totalité de l'étape participent au classement.

## 11 - Briefing

Chaque soir, avant le dîner une réunion (l'horaire et le lieu seront précisés en fonction des circonstances locales) a lieu à laquelle participent:

- L'organisateur
- Le responsable du chronométrage
- Le responsable du fléchage
- Le capitaine de chaque équipe et l'interprète (dans le cas d'équipe étrangère)

Lors de ces réunions:

- Les feuilles de route de la journée sont ramassées
- Les résultats de l'étape et le classement général sont rappelés
- Les itinéraires détaillés, ainsi que la fiche concernant l'arrivée de l'étape suivante, sont distribués ou complétés
- Les problèmes de la journée sont évoqués
- Les consignes particulières de l'étape suivante sont énoncées

## 12 - Assistance

Ravitaillement: la course se déroule en autosuffisance, aucun ravitaillement n'est prévu sur le parcours par l'organisation, chaque équipe devant assurer sa logistique.

Restauration: elle est assurée par l'organisation et les villes étape, pour le repas du soir et le petit-déjeuner.

Un seul menu pour tous: en cas d'intolérance à un aliment pour quelque raison que ce soit, l'organisation ne proposera pas d'autre plat et conseille à chacun de prévoir un repas de substitution. Le repas de midi est à la charge de chaque équipe.

Transport: les coureurs et les chauffeurs devront assurer leur propre transport, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée (2 véhicules adaptés pour 5 personnes type fourgon, camping-car...).

Hébergement: assuré dans chacune des villes étapes par l'organisation. Les coureurs doivent prévoir leur couchage (matelas, duvet, tente).

Service médical: conformément au règlement de la F.F.A. (Fédération Française d'Athlétisme) un service médical est assuré.

Les numéros de téléphone: sont disponibles sur le site [lafranceencourant.org/contact](http://lafranceencourant.org/contact). En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel aux Services de Secours (15, 18 ou 112).

Soins: infirmier, kinésithérapeute, podologue, suivant leurs disponibilités, accompagnent le Tour de France en Courant. Les petits soins d'entretien pourront être dispensés.

Pharmacie: une liste des produits conseillés pour composer la pharmacie de l'équipe peut être fournie.

Assurance: l'organisation prend en charge le coureur pendant le relais.

### 13 - Sponsor 🤝

Tout sponsor ou publicité devra avoir un accord préalable de l'organisation.

En cas d'utilisation du logo de la France en Courant (marque déposée) celle-ci ne peut être faite qu'en accord avec l'organisation et en reproduisant celui-ci avec la même charte graphique.

### 14 - Récompenses 🏆

- Plaquette souvenir à l'ensemble des coureurs avec tee-shirt.
- 1ère équipe: remboursement de la totalité de l'inscription des coureurs et chauffeurs.
- 2ème équipe: remboursement de la  $\frac{1}{2}$  de l'inscription des coureurs et chauffeurs.
- 3ème équipe: remboursement du  $\frac{1}{4}$  de l'inscription des coureurs et chauffeurs.

## 15 - Droit à l'image

Autorise, gracieusement, pour le monde entier et sans limite de durée, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, la France en Courant et la Fédération Française d'Athlétisme à reproduire sur leurs sites web et tout supports les photographies réalisées dans le cadre de leurs activités et de leur objet pour une exploitation non commerciale de mon image. Je renonce expressément à toute action à l'encontre de l'association La France en Courant et la Fédération Française d'Athlétisme qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

Conformément au Règlement Générale sur la Protection des Données (RGPD). Toutes les informations de la fiche d'inscription individuelle seront récapitulées dans des dossiers exclusivement utilisés pour la gestion de la course et toute activité de la FEC (courrier, messagerie, site internet...). Ces informations, conservées par la FEC, ne seront en aucun communiqué, hors FEC excepté à la FFA qui communiquera les informations nécessaires aux résultats et statistiques.

## 2026 - Annexe

Le 37ème tour se déroulera au départ de Villeneuve sur Yonne (89) le samedi 18 juillet 2026 jusqu'au samedi 1 aout 2026 à Bernay (27).

La réglementation des manifestations running suit celle de la F.F.A. (Fédération Française d'Athlétisme), disponible ici: [https://www.athle.fr/Reglement/Reglement\\_Running\\_2026.pdf](https://www.athle.fr/Reglement/Reglement_Running_2026.pdf)

Une participation financière est fixée comme suit:

- Pour une équipe:
  - 3040€ pour l'ensemble des 8 coureurs
  - 240€ par coureur remplaçant pour une période forfaitaire de 8 jours et un complément de 20€ par jour entre le 9ème et le 15ème jour
- Pour une inscription individuelle:
  - 380€ pour un licencié F.F.A. (Fédération Française d'Athlétisme) ou 400€ pour un non licencié
  - 200€ de participations aux frais de véhicule et du maillot de l'équipe qu'il rejoindra
- 200€ par chauffeur
- 300€ par accompagnateur

A verser lors de l'inscription au Comité d'Organisation de la France en Courant.

Le Samedi 18 juillet 2026, à 10h les capitaines d'équipe vérifieront auprès de l'organisation de la France en Courant le formulaire d'inscription de leur équipe avec l'ensemble des documents justificatifs fourni.

Le Samedi 18 juillet 2026, à 11h l'ensemble des participants assisteront au premier Briefing de présentation et d'information des consignes générales de la France en Courant 2026.

PS: La gratuité concernant les 3 chauffeurs sera accordée pour toute inscription d'une équipe complète avant le 31/01/26 pour 2 chauffeurs avant le 28/02/26 et pour 1 chauffeur avant le 31/03/26.

Mis à jour le 20 décembre 2025

Le président André SOUDON - Le secrétaire André CHARRIER